

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collectif Attention Fragile pour l'organisation d'un festival dans le cadre des 10 ans de la compagnie**

Séance du 8 février 2024

Convocation du 2 février 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à 20 h 05, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux février 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Annie Bach,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,  
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Etait absent :

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 février 2024

**OBJET :** Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collectif Attention Fragile pour l'organisation d'un festival dans le cadre des 10 ans de la compagnie

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle adressée à la Ville par le Collectif Attention Fragile, compagnie de théâtre scène, pour l'organisation d'un festival multidisciplinaire, les 26, 27 et 28 avril 2024, dans le cadre des 10 ans de la compagnie,

Considérant l'intérêt de ce projet pour la vie culturelle scène, ainsi que sa dimension intergénérationnelle et fédératrice,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 abstentions : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE d'attribuer la somme de 2 500 euros au Collectif Attention Fragile.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de 2024.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milypil*

le secrétaire de séance

*[Signature]*